

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES SPORTS

Décision du 5 avril 2018 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme et d'unité opérationnelle du programme 350 « Jeux olympiques et paralympiques 2024 »

NOR : SPOV1830240S

La directrice des sports,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2005-1795 du 30 décembre 2005 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère chargé de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 70,

Décide :

Article 1^{er}

En application de l'article 70 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, les responsables de budget opérationnel de programme et d'unité opérationnelle du programme 350 « Jeux olympiques et paralympiques 2024 » sont désignés conformément au tableau ci-dessous.

BUDGET OPÉRATIONNEL de programme	RESPONSABLE DE BUDGET opérationnel de programme	UNITÉ OPÉRATIONNELLE	RESPONSABLE D'UNITÉ opérationnelle
BOP Central DS JoP2024	Directrice des sports	UO CDSP JoP2024	Directrice des sports

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des sports.

Fait le 5 avril 2018.

La directrice des sports,
L. LEFEVRE